

Préfecture de la Somme

REPUBLIQUE FRANCAISE

2ème Division

Chemins de grande communication
N° 73, 129, 219 et 176

Projets généraux d'alignement
de la traverse de
Mailly-Maillet

ARRÊTE DU 24 NOVEMBRE 1923

Le Préfet de la Somme

Officier de la Légion d' Honneur

Vu dressé le 19 Mai 1923 par M. Fouilloux,
Agent technique du Service de la Reconstitution fon-
cière les projets généraux d'alignement dans la traverse
de la commune de Mailly-Maillet:

- 1°- de la Rue Lepage et de la Route d'Auchonvillers
faisant partie du chemin vicinal de grande communi-
cation N° 73, de Pozières à Mailly;
- 2°- des Rues des Cordeliers, Eugène Dupré et Laleu
faisant partie du chemin vicinal de grande commu-
nication N° 129 d'Albert à Souastre;
- 3°- des rues Sorel, de Montigny, Léon Breuvel et Avenue
de la Gare faisant partie du chemin vicinal de
grande communication N° 219 d'Amiens à Arras;
- 4°- de la Grande Rue (hameau de Beaussart) faisant
partie du chemin vicinal de grande communication
N° 176 de Thièvres à Mailly;

Vu toutes les pièces de l'information ouverte sur
ces projets à la Mairie de Mailly-Maillet en vertu de
l'arrêté préfectoral du 23 Août 1923 ensemble l'avis de
M.le Commissaire enquêteur et de M.le Maire;

Vu les délibérations prises par le Conseil Muni-
cipal de Mailly-Maillet les 30 Juillet et 9 octobre
1923;

Vu l'avis de M.le Sous-Préfet de l'arrondissement
de Doullens;

Vu les rapports de M. l'Ingénieur en chef du
département en date des 20 août et 13 novembre 1923;